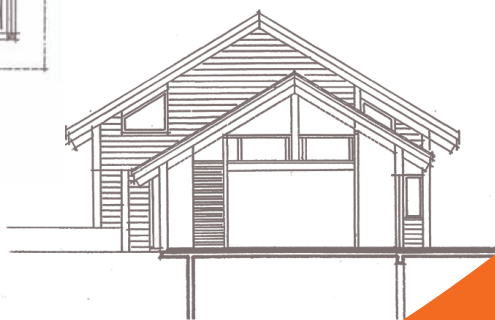
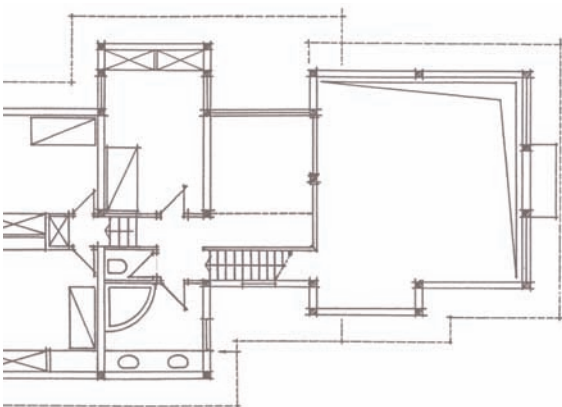
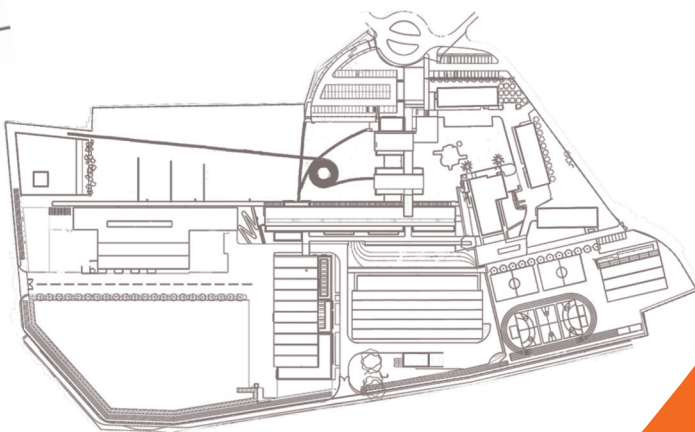
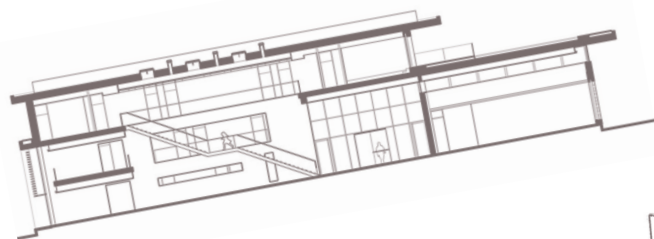




HABITAT SOLAIRE HABITAT D'AUJOURD'HUI

PRÉSENTEZ VOS BÂTIMENTS RÉALISÉS ENTRE 2003 ET 2010



DOSSIER DE PARTICIPATION
Concours 2011
Treizième édition

- Logements individuels
- Logements collectifs
- Bâtiments tertiaires



HABITAT SOLAIRE HABITAT D'AUJOURD'HUI

Concours 2011

Une action de promotion des énergies renouvelables menée
par Observ'ER en partenariat avec :



Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial, sous la tutelle conjointe de trois ministères (MEDDTL - Écologie, Développement Durable, Transports et Logement ; MESR - Enseignement Supérieur et Recherche ; MINEFI – Économie,

Finances et Industrie), l'ADEME (Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie), accompagne depuis plus de vingt ans les professionnels, les collectivités locales, les pouvoirs publics et les particuliers dans le développement et la mise en œuvre de solutions d'énergies renouvelables adaptées aux besoins et aux ressources disponibles. En cohérence avec les efforts d'efficacité énergétique dans l'existant et pour accélérer la transition vers les Bâtiments Basse Consommation (BBC) et les Bâtiments à Énergie Positive (BEPOS), l'ADEME soutient les initiatives visant à l'intégration des EnR en général, et du photovoltaïque en particulier. Pour ce faire, l'ADEME assure le secrétariat du Comité d'Évaluation des produits photovoltaïques Intégrés Au Bâti (CEIAB), qui détermine l'éligibilité des produits photovoltaïques aux tarifs d'achat définis par l'arrêté du 4 mars 2011. L'ADEME soutient la campagne Habitat Solaire Habitat d'Aujourd'hui 2010/2011, qui favorise cette intégration au bâtiment des EnR et la mise en œuvre des démarches permettant d'atteindre les objectifs énergétiques et environnementaux fixés à ce secteur.



Opérateur énergétique européen de premier plan, EDF s'est toujours engagé pour le développement d'énergies décarbonées dans sa lutte contre le changement climatique et au travers d'une politique d'efficacité énergétique forte. EDF a pour mission de répondre aux

besoins en énergie de ses clients, actuels et futurs, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-Mer, en faisant porter l'effort aussi bien sur l'offre que sur la demande :

- promotion de la performance énergétique dans la construction neuve ou existante (qualité du bâti, isolation, techniques performantes en rénovation...),
- maîtrise de la demande d'énergie (par ses conseils et offres de services et de financement auprès de ses clients),
- développement des énergies renouvelables centralisées (éolien, solaire, biomasse) et réparties chez les clients (solaire thermique et photovoltaïque, pompes à chaleur).

EDF accompagne ses clients dans leur recherche de confort, de bien-être et de maîtrise de leur consommation d'énergie, en s'appuyant notamment sur la recherche d'optimisation des performances du bâti, l'optimisation des systèmes énergétiques et la promotion des sources d'énergies renouvelables.

Pour conduire cette politique, EDF s'appuie sur son expertise technique dans le domaine de la maîtrise de la demande d'énergie et sur ses équipes de R&D fortement impliquées sur ces sujets. Bien évidemment, l'entreprise sait qu'elle peut compter sur des partenariats forts avec les filières de l'énergie et du bâtiment (construction, rénovation, équipements énergétiques...).

Le soutien apporté au concours Habitat Solaire Habitat d'Aujourd'hui traduit parfaitement l'engagement d'EDF dans le développement des énergies renouvelables et sa contribution aux démarches de Haute Qualité Environnementale.

Treizième édition



Créée en 1816, la Caisse des dépôts et consignations forme, avec ses filiales, un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Présente sur le territoire à travers ses 25 directions

régionales, la Caisse des Dépôts assure, sous mandats publics, la sécurité des fonds privés qui lui sont confiés (fonds d'épargne, consignations, régimes de retraite...) et soutient, par son action d'investisseur d'intérêt général, le développement des territoires et le financement des PME. Avec son plan stratégique Élan 2020, le groupe se donne 4 priorités correspondant aux urgences du pays : logement et ville, universités, PME, environnement et développement durable. Dans ce dernier domaine, la Caisse des Dépôts finance l'efficacité énergétique dans le logement social, appuie la réalisation d'écoquartiers, développe des outils financiers pour la lutte contre l'effet de serre et investit pour la réalisation d'installations de production d'énergies renouvelables.



L'un des premiers énergéticiens au niveau mondial, GDF SUEZ est

présent sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie, en électricité et en gaz naturel, de l'amont à l'aval. Il veille, à travers le développement de son parc de production électrique et l'élaboration de ses offres de services énergétiques, à accroître la place des énergies renouvelables. Dans l'énergie solaire photovoltaïque, GDF SUEZ est présent à la fois dans l'amont de la chaîne de valeur (fabrication de cellules et modules) et dans le développement de capacités et de services. En France, il propose ainsi, à travers ses filiales INEO et Cofely et son offre DolceVita®, des solutions personnalisées à toutes les catégories de clientèles, particuliers, collectivités et entreprises. Ces offres complètent les services proposés dans le solaire thermique pour les usages résidentiels, également sous la marque DolceVita®. L'ensemble de ces offres repose sur quatre valeurs clés pour les consommateurs : le confort, l'économie, le respect de l'environnement et la modernité.

**GROUPE
CRÉDIT COOPÉRATIF**



« Le Crédit Coopératif est la seule banque où je n'ai pas été obligé de m'expliquer pendant des heures en prononçant les mots de rénovation en maison passive. » confie M. D., client de l'agence de Versailles. Au travers de leur choix, nos clients optent pour le bon sens : bon sens économique, bon sens énergétique.

Parce qu'au Crédit Coopératif, nous pensons que le rôle d'une banque est de financer des

projets utiles qui respectent l'homme, son environnement et la nature, nous nous engageons à soutenir le développement de l'habitat écologique.

L'habitat écologique ne vise pas la seule gestion intelligente de l'énergie. C'est aussi une démarche économique, sociale et sociétale en adéquation avec les principes coopératifs de notre établissement. Relocaliser l'économie, valoriser les produits et les savoir-faire locaux, revaloriser les métiers manuels traditionnels apparaissent comme des priorités inhérentes aux projets qui nous sont présentés. Plus récemment, la notion "Vivre ensemble" prend une nouvelle dimension et nous amène à partager des projets d'habitat groupés à plus-value sociale et environnementale.

Par son accompagnement bancaire des associations, coopératives et autres organisations œuvrant pour l'environnement, l'éco-habitat, les éco-industries et le développement des énergies renouvelables, le Crédit Coopératif agit au quotidien pour une économie plus humaine.

À lire attentivement

Habitat Solaire Habitat d'Aujourd'hui est un concours d'architecture dans le bâti existant qui promeut une approche bioclimatique et solaire. Dans cette perspective, les bâtiments tendant vers la basse consommation énergétique (BBC), le passif ou le bâtiment à énergie positive (Bepos) sont recherchés.

- Pour concourir, 3 possibilités s'offrent à vous :
 - vous pouvez remplir et retourner ce dossier de participation en format papier,
 - vous pouvez télécharger un PDF sur le site **www.energies-renouvelables.org** et nous le retourner par la poste,
 - vous pouvez remplir le dossier de participation en ligne sur **www.habitat-solaire.org** (accessible à partir de mi-juin 2011).
- Ce dossier, dans sa version traditionnelle tout comme dans sa version Web, contient :
 - des **zones blanches** (tableaux ou textes) permettant des commentaires libres ou des chiffres fournis par vous,
 - des **zones orange** (tableaux ou textes) devant être remplies obligatoirement,
 - des **zones bleues** (tableaux ou textes) qui seront renseignées automatiquement par le système expert lié à ce questionnaire.
- Ce dossier est commun à l'ensemble des catégories. Les bâtiments situés en **outre-mer** veilleront à renseigner soigneusement **les pages 13 et 14**.
- **Les candidats** qui présentent un bâtiment **sans maîtrise d'œuvre organisée** ne doivent pas s'inquiéter de l'apparente complexité du questionnaire mais simplement renseigner au mieux les zones blanches et orange.
- Pour mieux positionner ce concours dans une logique de développement soutenable, Observ'ER demande aux candidats des précisions ou des commentaires dans des domaines connexes. En fonction du contexte de votre bâtiment, ces questions n'appellent pas nécessairement des réponses. Elles sont là pour vous aider à ne rien oublier qui serait utile à la bonne appréciation de votre dossier.
- La rubrique "Valorisation du bois" est obligatoire pour les bâtiments utilisant majoritairement ce matériau.
- Si vous manquez de place, n'hésitez pas joindre des feuilles supplémentaires ou des documents que vous jugeriez nécessaire de nous communiquer en annexe.

Votre dossier doit comprendre :

Le présent document dûment complété, daté et signé (en double exemplaire pour la version papier).

Les plans des niveaux, les élévations de façade et le plan masse.

Un CD contenant au minimum 10 photographies en haute définition (les photos envoyées par mail ne seront pas recevables).

Pour une meilleure appréciation des dossiers, le choix des documents graphiques et la qualité des photographies sont très importants. **Si votre dossier est incomplet, il ne pourra pas être examiné.**

Identification

Mandataire

Le mandataire est la personne physique ou morale qui recevra juridiquement le prix en cas de nomination.

Organisme/Raison sociale :

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Date et signature du mandataire

Personne en charge du dossier (si différente du mandataire)

Organisme/Raison sociale :

Nom/Prénom :

Téléphone :

Email :

Dénomination du bâtiment soumis à l'appréciation du concours

Nom :

Adresse (non divulguée pour les particuliers) :

Code postal/Ville :

☐ Métropole ☐ Outre-mer (cochez les cases correspondantes)

Classe d'établissement :

☐ logement individuel ☐ logement individuel groupé ☐ logement collectif

☐ bâtiment tertiaire (précisez) :

☐ agricole

☐ bureau

☐ commerce

☐ enseignement/recherche

☐ garage, parking, transport

☐ hôtellerie

☐ industriel

☐ résidentiel collectivité

☐ sanitaire et social

☐ sportif, culturel, religieux

Précision sur l'opération :

☐ neuf

☐ réhabilitation

☐ extension

Nombre d'occupants :

Année du permis de construire (permet de recalculer avec la réglementation thermique RT 88/2000/2005) :

.....

Date de livraison (entre septembre 2003 et octobre 2010) :

.....

Identification

Maître d'ouvrage

Nom ou raison sociale (office HLM, société, ville...) :

Adresse :

Téléphone : Fax : Email :

Catégorie :

Maître d'œuvre

Architecte ☐ oui ☐ non

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Fax : Email :

Bureau d'études thermicien ou énergéticien

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone : Fax : Email :

Autres acteurs du projet (acousticien, paysagiste, artisan spécialisé, entreprise générale...)

Nom ou raison sociale :

Domaine d'activité :

Adresse :

Téléphone : Fax : Email :

Nom ou raison sociale :

Domaine d'activité :

Adresse :

Téléphone : Fax : Email :

Présentation succincte de l'opération

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Investissements

	HT	TTC
1. Coût de construction bâtiment (hors honoraires, énergies renouvelables, dispositifs bioclimatiques, compris VRD)		
2. Coût pondéré du m² SHON		
3. Coût équipements énergies renouvelables (captage, stockage)		
☐ Photovoltaïque		
☐ Thermique		
☐ Biomasse		
4. Coût des dispositifs spécifiques bioclimatiques		
5. Total		

- Montant de la ou des subventions (en euros TTC). Précisez l'origine : État, ADEME, ANAH, région, département, commune... :

.....

.....

.....

- Si autoconstruction : nombre de jours de travail et nombre de personnes :

.....

.....

.....

Site/Territoire

Contexte géographique

Présentation du contexte géographique (plaine, vallée, montagne, zone côtière, marécage...) :

.....

.....

.....

Terrain (plat, encaissé, surplomb, pente...) :

.....

.....

.....

Contexte urbain

Présentation du contexte urbain (ville, banlieue, campagne...) :

.....

.....

.....

Masques solaires (durée et causes : végétation, urbanisme, densité du bâti, géographie...) :

.....

.....

.....

Données climatiques

• Degrés jour (si connus) :

Station météo la plus proche (pour l'outre-mer, description succincte du climat page suivante) :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| ☐ Agen | ☐ Cap de la Hève | ☐ Limoges-Bellegarde | ☐ Paris-Le Bourget |
| ☐ Ajaccio | ☐ Carcassonne | ☐ Luxeuil | ☐ Paris-Montsouris |
| ☐ Alençon | ☐ Cazaux | ☐ Lyon | ☐ Paris-Orly |
| ☐ Ambérieu-en-Bugey | ☐ Cherbourg-Maupertus | ☐ Mâcon | ☐ Pau |
| ☐ Angers | ☐ Clermont-Ferrand | ☐ Marignane | ☐ Perpignan |
| ☐ Auxerre | ☐ Cognac | ☐ Metz | ☐ Poitiers |
| ☐ Bastia | ☐ Dijon | ☐ Millau | ☐ Reims |
| ☐ Beauvais | ☐ Dinard | ☐ Mont-de-Marsan | ☐ Rennes |
| ☐ Belfort | ☐ Dunkerque | ☐ Montélimar | ☐ Rouen |
| ☐ Besançon | ☐ Embrun | ☐ Montpellier | ☐ Saint-Étienne-Bouthéon |
| ☐ Biarritz-Aérodrome | ☐ Gourdon | ☐ Mulhouse-Bâle | ☐ Saint-Quentin |
| ☐ Bordeaux | ☐ Grenoble-Saint-Geoirs | ☐ Nancy | ☐ Saint-Raphaël |
| ☐ Boulogne-sur-Mer | ☐ La Rochelle | ☐ Nantes | ☐ Strasbourg |
| ☐ Bourges | ☐ Langres | ☐ Nevers | ☐ Toulon |
| ☐ Bourg-Saint-Maurice | ☐ Le Mans | ☐ Nice | ☐ Toulouse-Blagnac |
| ☐ Brest Guipavas | ☐ Le Puy-en-Velay | ☐ Nîmes | ☐ Tours |
| ☐ Caen | ☐ Lille | ☐ Orléans | ☐ Vichy |

• Altitude :

• Zone côtière : ☐ oui ☐ non

• Degrés jour (calcul automatique) :

• Zone climatique :

• Outre-mer (description succincte du climat) :

.....

.....

.....

Accès aux transports et aux services

• Distance des services de proximité • Transports en commun disponibles • Pistes cyclables • Voies piétonnes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Compléments éventuels sur le site

• Effets de miroir (albédo), environnement, opportunités/contraintes du voisinage :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Écoconstruction

Parti architectural

Données du bâtiment

- Implantation de l'opération sur la parcelle, insertion dans le site :

.....

.....

.....

- Orientation de la ou des façades principales (soleil, vents dominants) :

.....

.....

.....

- Surface habitable (m², surface plancher hors murs, cloisons, marches, cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres) :

- SHON (en m², surface administrative figurant sur le permis de construire) :

- Volume chauffé (en m³) :

- Coefficient de forme $\left(Cf = \frac{\text{Somme des surfaces en contact avec l'extérieur (façades, toiture, plancher bas) (m}^2\text{)}}{\text{volume de la construction (m}^3\text{)}} \right)$:

- Nombre de niveaux :

- Organisation de l'espace :

.....

.....

.....

.....

- **Aménagements extérieurs augmentant la valeur écologique du site** (organisation de la parcelle pour créer un cadre de vie agréable, dégagements, plantations, biodiversité, plantes allergisantes, proportions minéral/végétal...) :

.....

.....

.....

.....

- **Compléments éventuels sur le parti architectural :**

.....

.....

.....

.....

Qualité de l'enveloppe

Procédés constructifs (voiles béton, portiques acier, parpaings, ossature légère bois, panneaux massifs contrecollés...) :

Composition des murs extérieurs :

Composition des murs sur locaux non chauffés (appenti, garage, cellier, espace tampon...) :

Composition des toitures (matériaux, épaisseurs) :

Composition des planchers bas (matériaux, épaisseurs) :

Baies (matériaux, type de vitrage, facteur solaire, facteur lumineux...) :

Traitement des ponts thermiques :

Étanchéité à l'air (résultats des tests si disponibles) :

U_{bât}

Les candidats qui ne peuvent pas donner les U surfaciques de l'opération rempliront exclusivement la colonne "Surfaces".

Zone climatique : (H1, H2, H3 ou DOM) :		U surfacique		Surfaces (m ²)	P surfacique		%
		de référence de la zone	de l'opération W/(m ² .K)		de référence de la zone	de l'opération	
A1 : parois verticales opaques							
A2 : plancher sous combles ou rampants							
A3 : toiture-terrasse ou tôle métallique (non résidentiel)							
A4 : plancher sur terre-plein							
A4 : plancher sur vide sanitaire							
A4 : plancher sur extérieur ou sur parking collectif							
A5 : porte d'accès							
A6 : fenêtres, portes entièrement vitrées, portes-fenêtres et parois translucides (non résidentiel)							
A7 : fenêtres, portes-fenêtres ou parois transparentes et translucides (résidentiel)							
Total surfaces :							
Total des puissances surfaciques :							
L8, L9, L10 : ponts thermiques en %							
					U _{bât} réf.	U _{bât}	Gain

A1 à L10 correspondent à la nomenclature RT 2005

Compléments éventuels concernant la qualité de l'enveloppe :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dispositifs bioclimatiques et environnementaux

Confort thermique (généralités)

- Zonage thermique et espaces tampons :

.....

.....

- Commentaires éventuels :

.....

.....

Confort thermique été

- Apports internes :

.....

.....

- Apports solaires :

.....

.....

- Déphasage des matériaux des parois extérieures :

.....

.....

- Inertie thermique intérieure (stockage) :

.....

.....

Confort thermique hiver

- Thermocirculation de l'air :

.....

.....

- Régulation et programmation du chauffage :

.....

.....

- Efficacité des équipements thermiques :

.....

.....

- Inertie thermique intérieure (stockage) :

.....

.....

Ventilation naturelle

☐ simple

☐ assistée

• Dispositifs associés :

☐ puits canadien ou provençal

☐ capteurs à air

☐ autre

Rafraîchissement performant (notamment pour les climats méditerranéens et tropicaux) :

• Vitesse et direction des vents dominants :

• Axes aérodynamiques du bâtiment par rapport aux vents dominants :

• Ouverture en façade et taux de percement des parois/Perméabilité au vent :

• Gestion de la ventilation naturelle :

• Procédé de rafraîchissement (ventilateurs...) :

Confort visuel (lumière naturelle) :

Autres dispositifs bioclimatiques (double peau, murs capteurs, serres et vérandas, isolation transparente...) :

Compléments éventuels sur les dispositifs bioclimatiques et environnementaux (contenu en CO₂ des matériaux, origine des matériaux) :

Maîtrise de l'énergie/Renouvelables

Impact de l'énergie et du solaire sur le parti architectural

1.a – Chauffage énergie renouvelable :

Cette ligne concerne votre consommation de chauffage produite par les énergies renouvelables. Précisez votre source d'énergie et pour la consommation n'oubliez pas de **remplir la zone orange du tableau p. 17**.

Même pour le solaire, il est nécessaire de donner votre consommation (calcul théorique, télésuivi...). En son absence, la valeur sera calculée automatiquement.

Si vous n'avez pas d'énergie renouvelable, reportez toute votre consommation en **1.b**. Si vous avez 2 énergies renouvelables, inscrivez la première en **1.a** et la seconde en **1.b**.

☐ bois ☐ VMC thermodynamique ☐ solaire ☐ pompe à chaleur (PAC), précisez :
☐ géothermique ☐ eau/eau ☐ air/eau ☐ autres

Mode de distribution de la chaleur :

Puissance (en kW) : Consommation : **remplir la zone orange du tableau p. 17**

Marque/Type : Système de régulation :

Si solaire : surface des capteurs en m² : Inclinaison (en °) : Orientation :

Pourcentage des besoins en chauffage couverts par le solaire : ☐ Capteur sous vide

1.b – Chauffage d'appoint :

☐ aucun ☐ VMC thermodynamique ☐ chauffage urbain, précisez origine :
☐ bois ☐ solaire

• pompe à chaleur (PAC) :

☐ géothermique ☐ eau/eau ☐ air/eau ☐ autres
☐ élec. chauffage (hors PAC) ☐ gaz naturel ☐ propane ☐ fioul ☐ charbon

Mode de distribution de la chaleur :

Puissance (en kW) : Consommation : **remplir la zone orange du tableau p. 17**

Marque/Type : Système de régulation :

Si solaire : surface des capteurs en m² : Inclinaison (en °) : Orientation :

Pourcentage des besoins en chauffage couverts par le solaire : ☐ Capteur sous vide

2.a – VMC : ici, la source d'énergie est fixée, c'est l'électricité à l'année :

☐ simple flux ☐ simple flux hygroréglable ☐ double flux avec récupérateur de chaleur
☐ thermodynamique ☐ pas de VMC

• Ventilation naturelle voir p.14

Puissance (en kW) : Consommation : **remplir la zone orange du tableau p. 17**

Marque/Type :

2.b – Climatisation : ici, la source d'énergie est fixée, c'est l'électricité d'été :

Puissance (en kW) : Consommation : **remplir la zone orange du tableau p. 17**

Marque/Type :

Maîtrise de l'énergie/Renouvelables

3.a – Eau chaude sanitaire (ECS) d'origine solaire :

Surface des capteurs en m² : Inclinaison (en°) : Orientation :

Consommation : **remplir la zone orange du tableau p. 17**

Marque/Type :

Pourcentage des besoins en eau chaude sanitaire couverts par le solaire : ☐ Capteurs sous vide

3.b – ECS : mettez ici votre consommation d'énergie d'appoint de votre eau chaude sanitaire non solaire.

☐ aucun

☐ charbon

☐ électricité

☐ fioul

☐ gaz naturel

☐ propane

☐ bois

Puissance (en kW) : Consommation : **remplir la zone orange du tableau p. 17**

Marque/Type :

4 – Photovoltaïque : ☐ autoconsommation ☐ raccordé au réseau

Surface des capteurs en m² : Inclinaison (en°) : Orientation :

Puissance crête (kWc) : Production : **remplir la zone orange du tableau p. 17**

Tarif d'achat du kWh (si raccordé réseau) :

Marque/Type :

Spécificité des capteurs (intégrés, surimposition, tuiles, couches minces...) :

Autres : Si vous avez des consommations spécifiques, hors Réglementation Thermique, citez-les ici (électroménager, multimédia...). Toutefois, ces valeurs ne seront pas comprises dans l'étiquette énergie.

.....

.....

Si l'absence de sous-compteur ne vous permet pas de définir l'électricité consommée spécifiquement pour les postes ci-dessus, précisez ce que comprend la consommation globale d'électricité donnée dans le tableau page 17 :

.....

.....

Précisions sur votre installation

Eau chaude :

- Mode de distribution de l'eau chaude (bouclage, isolation, etc.) :

.....

.....

- Gestion de l'installation :

.....

.....

Maîtrise de l'énergie/Renouvelables

Tableau des consommations

Remplir ce tableau avec les valeurs réelles consommées au cours de l'année écoulée, poste par poste.
Les factures justificatives des consommations devront être fournies.

CONSUMMATIONS RÉELLES	Énergie finale (EF) kWh/an	Énergie primaire (EP) kWh/an	Coût EF euros TTC	Ratio annuel kWh _{EP} /m ² SHON	Ratio annuel kgCO ₂ /m ² SHON
1a. Chauffage énergies renouvelables					
☐ bois					
☐ solaire					
☐ pompe à chaleur (PAC)					
☐ VMC thermodynamique					
1b. Chauffage d'appoint					
☐ bois					
☐ solaire					
☐ pompe à chaleur (PAC)					
☐ VMC thermodynamique					
☐ élec. chauffage (hors PAC)					
☐ gaz naturel					
☐ chauffage urbain					
☐ propane					
☐ fioul					
☐ charbon					
2a. VMC					
☐ simple flux					
☐ simple flux hygroréglable					
☐ thermodynamique					
☐ double flux avec récupérateur de chaleur					
2b. Climatisation					
3a. ECS (solaire)					
3b. ECS (hors solaire)					
☐ charbon					
☐ électricité					
☐ fioul					
☐ gaz naturel					
☐ propane					
☐ bois					
4. Photovoltaïque (sans plafond)					
TOTAL (1 à 3) RT 2005					
TOTAL (1 à 4)					

Le calcul de l'énergie primaire est automatique avec les coefficients 0 pour le solaire, 0,6 pour le bois, 2,58 pour l'électricité, 1 pour les autres énergies.

Maîtrise de l'énergie/Renouvelables

Éclairages

- Type d'éclairage artificiel - efficacité lumineuse :

- Densité en W/m^2 (si vous le connaissez, mettez ici le ratio de la puissance totale d'éclairage sur la surface habitable) :

- Autres usages énergétiques et autres productions :

Autres énergies renouvelables locales (éolien, petite centrale hydraulique, biogaz...) :

Compléments éventuels sur la maîtrise de l'énergie (surconsommations éventuelles, réglages effectués, variations entre valeurs théoriques et valeurs réelles...) :

Maîtrise de l'énergie/Renouvelables

Diagnostic de performance énergétique

Si le DPE vous a été fourni, veuillez indiquer les deux valeurs dans les cadres orange ci-dessous.

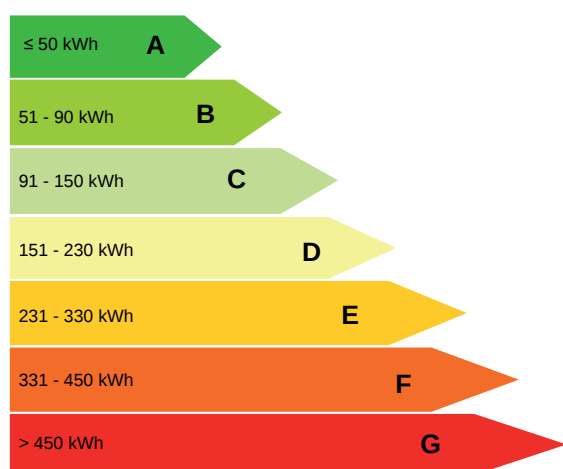
Précisez s'il s'agit de valeurs :

- ☐ calculées en amont de la construction (calculs RT)
- ☐ calculées à partir du bâtiment réalisé.

Consommation en énergie primaire : kWh/m².an

..... kWh/m².an

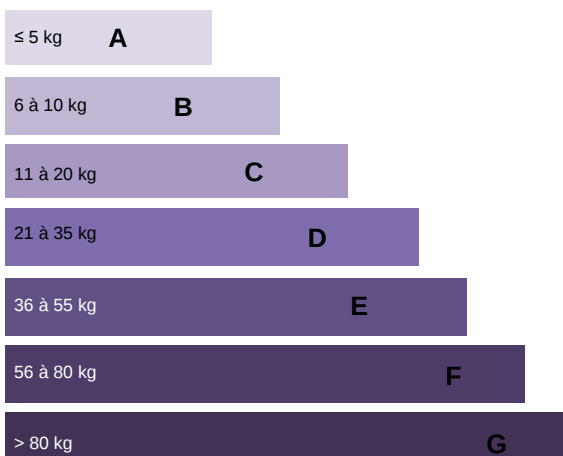
Indicateur énergétique du bâtiment



Émission CO₂ : kgeqCO₂/m².an

..... kgeqCO₂/m².an

Indicateur environnemental du bâtiment



Autres éléments d'appréciation

Valorisation du bois (tableau obligatoire pour les bâtiments à dominante bois)

Ce calcul reprend le décret n°2010-273 du 15 mars 2010 relatif à l'utilisation du bois dans certaines constructions et l'arrêté du 13 septembre 2010 fixant la méthode de calcul de volume de bois incorporé dans certaines constructions. Il permet de vérifier comment se situe votre construction vis-à-vis de la loi sur l'air (classe 1 à 3, la 3 étant la meilleure). Il nécessite de rentrer les surfaces ou les quantités de bois et d'avoir au préalable renseigné la classe d'établissement à la page 5.

Élément d'ouvrage	Unité	Nb unité	Ratio bois en m³/unité	Volume bois élément d'ouvrage	% du volume d'unité
Plancher bois porteur	m²		0,050		
Pan d'ossature bois porteur	m²		0,030		
Ossature poteaux-poutres	ml		0,025		
Charpente traditionnelle et lamellé-collé	m²		0,040		
Charpente industrielle	m²		0,030		
Couverture à support discontinu	m²		0,005		
Couverture à support continu	m²		0,020		
Sous-face de débord	m²		0,015		
Bardage en lames de bois	m²		0,025		
Bardage en panneaux dérivés du bois	m²		0,015		
Portes extérieures pleines	m²		0,035		
Fenêtres, portes-fenêtres et châssis divers	m²		0,025		
Occultations en bois	m²		0,030		
Ossature et lames de claustras extérieurs brise-soleil	m²		0,035		
Ossature bois non porteuse	m²		0,015		
Lambris	m²		0,015		
Huisseries en bois	U		0,020		
Portes intérieures en bois (vantail)	U		0,025		
Escalier en bois	m²		0,060		
Parquet massif sur lambourdes	m²		0,030		
Autre parquet	m²		0,015		
Plinthes en bois	m²		0,002		
Garde-corps en bois	ml		0,030		
Mains courantes	ml		0,003		
Support d'isolation extérieure	m²		0,005		
Isolants thermiques et acoustiques en plaques rigides ou panneaux souples	m³		0,090		
Aménagements intérieurs	m³		0,040		
Divers	m²		0,002		
Volume total de bois dans l'ouvrage (en m³)					
SHON de l'ouvrage					
Classe d'établissement					

Autres éléments d'appréciation

Confort/ambiance

Confort acoustique (protection contre les bruits extérieurs, isolations entre les espaces dans le bâtiment, volumétrie...) :

Confort visuel (lumière naturelle, relation visuelle avec l'extérieur...) :

Autres ambiances (aménagement et décoration, harmonie des couleurs, choix des matériaux intérieurs...) :

Santé

Qualité de l'air intérieur (débit de renouvellement de l'air, contrat d'entretien, localisation de l'entrée d'air frais) :

Approche spécifique (émission de polluants, choix des matériaux de revêtement intérieur, confinement des appareils émetteurs) :

Compléments éventuels sur la prise en compte de la santé et du bien-être en général :

Innovations

Sur l'approche plan de masse, les matériaux, l'énergie, le confort et la santé :

Gestion du projet (méthode originale utilisée pour la gestion du projet, formation des professionnels, vie du bâtiment et son évaluation...) :

Pédagogie

Diffusion des informations avec les enseignements tirés du projet, visite de professionnels, scolaires, panneaux explicatifs, articles de presse... :

Photos à joindre obligatoirement

Légendes et crédits des photographies

Les photographies étant présentées aux membres du jury, le choix des prises de vue et leur qualité technique sont importants. Fournir au moins dix photographies numérotées, dont au minimum une photographie du bâtiment dans son environnement et une de chaque façade (N, S, E, O). Des photos d'ambiance intérieures seront également appréciées.

Légende photo n° 1 :

Crédit photo n° 1 :

Légende photo n° 2 :

Crédit photo n° 2 :

Légende photo n° 3 :

Crédit photo n° 3 :

Légende photo n° 4 :

Crédit photo n° 4 :

Légende photo n° 5 :

Crédit photo n° 5 :

Légende photo n° 6 :

Crédit photo n° 6 :

Légende photo n° 7 :

Crédit photo n° 7 :

Légende photo n° 8 :

Crédit photo n° 8 :

Légende photo n° 9 :

Crédit photo n° 9 :

Légende photo n° 10 :

Crédit photo n° 10 :

L'envoi de 10 photographies minimum sur CD est obligatoire (résolution 300 dpi sur 10 cm de largeur).

Photos supplémentaires

Légende photo n° 11 :

Crédit photo n° 11 :

Légende photo n° 12 :

Crédit photo n° 12 :

Légende photo n° 13 :

Crédit photo n° 13 :

Légende photo n° 14 :

Crédit photo n° 14 :

Légende photo n° 15 :

Crédit photo n° 15 :

Légende photo n° 16 :

Crédit photo n° 16 :

Légende photo n° 17 :

Crédit photo n° 17 :

Légende photo n° 18 :

Crédit photo n° 18 :

Légende photo n° 19 :

Crédit photo n° 19 :

Légende photo n° 20 :

Crédit photo n° 20 :

Plans à joindre

Plans à joindre obligatoirement (les plans devront être impérativement fournis au format pdf et envoyés sur CD)

- ❑ plan masse (obligatoire)
- ❑ plans des niveaux (obligatoires)
- ❑ élévations des façades (obligatoires)

Plans facultatifs

- ☐ coupe transversale
- ☐ coupe longitudinale
- ☐ perspectives
- ☐ axonométries
- ☐ schémas explicatifs
- ☐ autres documents (à préciser)

Liste des annexes éventuelles

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.

[illegible]

Règlement

Article 1 – Observ'ER organise en 2011 et en 2012 la treizième édition du concours "Habitat Solaire Habitat d'Aujourd'hui" en France métropolitaine et dans les DOM.

Article 2 – Le concours est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage (propriétaires privés, collectivités locales, sociétés d'HLM...), aux architectes, aux concepteurs, aux thermiciens, aux plombiers, aux chauffagistes installateurs de solaire thermique basse température et aux électriciens du photovoltaïque... Pour les bâtiments construits sous climat tempéré, le concours 2011-2012 est ouvert à ceux réceptionnés entre septembre 2003 et octobre 2010. Quant aux constructions réalisées en zone tropicale, le concours est ouvert à celles réceptionnées depuis septembre 2003.

Article 3 – Pour les constructions en climat tropical, il est attendu des bâtiments particulièrement bien traités du point de vue de la réponse climatique du bâti, du choix des systèmes énergétiques, de la gestion et de la régulation des flux.

Article 4 – Outre l'ensemble des aspects portant spécifiquement sur la qualité des ambiances dans l'espace bâti (thermique, acoustique, éclairage, choix des matériaux), les domaines plus particulièrement attendus sont : les démarches à haute qualité environnementale, la prise en compte des principes de l'architecture bioclimatique, l'intégration du solaire thermique au bâti, l'éclairage naturel, la production d'eau chaude solaire, la production d'électricité photovoltaïque, l'utilisation d'autres énergies renouvelables, le soin apporté aux économies d'énergies et à l'optimisation des usages électriques.

Article 5 – Dans le cadre de la réduction de l'effet de serre initiée par les pouvoirs publics et traduite dans la loi sur l'air par une utilisation plus grande de bois en construction, une attention particulière sera portée sur les architectures à structure bois et sur leur capacité à stocker le CO₂.

Article 6 – Pour concourir, les équipes doivent désigner un mandataire qui sera le seul interlocuteur vis-à-vis des organisateurs du concours et à qui sera attribué le prix si l'équipe est lauréate. Un propriétaire privé peut concourir seul ou associé à d'autres concepteurs (architectes, bureaux d'études...). Si elle concourt associée, l'équipe doit choisir un mandataire. Le mandataire sera toujours une personne physique.

Article 7 – En cas de présentation d'un même bâtiment par deux mandataires différents – et si après réception les mandataires ne s'accordent pas pour fusionner leurs candidatures –, alors le premier dossier arrivé sera retenu. La date d'expédition postale ou électronique faisant foi.

Article 8 – Les membres liés à Observ'ER et/ou aux partenaires du concours ainsi que leurs familles ne peuvent pas être mandataires. Les membres du jury ne peuvent pas concourir. Un mandataire, une équipe peuvent concourir pour un nombre illimité d'ouvrages, dans toutes les catégories, un dossier de participation en double exemplaire devant être rempli pour chaque réalisation.

Article 9 – Pour concourir, le mandataire doit remplir complètement le dossier de participation, en y joignant 10 photographies numériques (au minimum) et les plans du bâtiment, le tout en double exemplaire, et retourner l'ensemble à Observ'ER, 146, rue de l'Université – 75007 Paris, au plus tard le 15 septembre 2011, la date d'expédition faisant foi.

Article 10 – Le mandataire peut également remplir le dossier de participation en ligne à l'adresse web www.habitat-solaire.org. Un numéro d'inscription lui sera alors attribué automatiquement. L'inscription en ligne ne dispense pas d'envoyer photographies et plans par courrier. Plans et photographies devront porter le numéro d'inscription attribué lors de l'inscription électronique.

Article 11 – Préalablement au jury, un comité d'experts instruit les dossiers. Un jury souverain, réuni à l'initiative des organisateurs, décerne les prix – en métropole et dans les DOM (pour un montant global de 20 000,00 euros) selon les catégories suivantes :

• logements individuels • logements collectifs • bâtiments tertiaires.

Au sein de chaque catégorie, les candidats pourront concourir pour :

• des bâtiments neufs • des extensions • des travaux de réhabilitation.

Outre les catégories ci-dessus, le jury souverain peut apprécier et récompenser des lauréats particulièrement pour les aspects suivants :

- utilisation du solaire thermique (chauffe-eau et/ou chauffage) ;

- utilisation du solaire photovoltaïque (électricité) ;

- démarche écologique ;

- d'une manière générale, l'insertion et l'intégration de dispositifs de captage actifs d'énergies renouvelables et toute autre démarche permettant de réaliser des bâtiments à basse consommation (BBC), des bâtiments passifs ou des bâtiments à énergie positive (Bepos) ;

- utilisation du bois comme matériau principal de construction et dont le bilan CO₂ est présenté ;

- démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) ;

Le jury a accès à tous les dossiers. Il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans toutes les catégories.

Article 12 – Afin de contrôler la validité et l'exactitude des réponses, le mandataire s'engage à fournir des informations complémentaires, et éventuellement à faire visiter le bâtiment aux personnels d'Observ'ER mandatés pour assurer le suivi technique du concours.

Ces compléments d'information et visites techniques pourront notamment être effectués auprès des lauréats désignés par le jury. Si des différences manifestes et significatives étaient constatées entre le dossier de participation et la réalité du bâtiment existant (localisation, nature du site et des équipements...), les organisateurs se réservent le droit de déclasser ce lauréat au profit de celui placé immédiatement après dans l'ordre établi par le jury. Les résultats seront annoncés à tous les participants. Les prix seront décernés lors d'une manifestation à laquelle les lauréats ou un représentant habilité s'engagent à participer.

Article 13 – La remise de la somme financière allouée au mandataire lauréat est liée à sa présence le jour de la cérémonie. En cas d'absence du mandataire lauréat ou de son représentant, la somme financière sera définitivement perdue.

Article 14 – Un dossier ne comportant pas la totalité des informations requises ne sera pas retenu.

Article 15 – L'envoi du dossier de participation implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits ou photographiques figurant dans ce dossier à des fins d'information, de publication ou de publicité. Les photos devront être créditées du nom du maître d'œuvre et du nom du photographe. En cas de publication, Observ'ER pourra y ajouter la mention "Observ'ER/HSOA suivi du millésime". Les dossiers de participation, les plans et les photographies ne seront pas restitués à l'issue du concours.

Article 16 – Le mandataire fera son affaire des éventuels droits attachés aux documents écrits ou photographiques. Observ'ER dégage toute responsabilité en cas de non-levée de ces droits ou de leur non-paiement.

Article 17 – Le simple fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du règlement. Observ'ER ne pourrait être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le concours et ses modalités ou les prix devaient être en totalité ou partiellement annulés, reportés ou modifiés.

Dossier à retourner avant le 15 septembre 2011,
la date d'expédition postale ou électronique faisant foi à :

Observ'ER

Concours Habitat Solaire Habitat d'Aujourd'hui

146, rue de l'Université

75007 Paris

Tél. : 01 44 18 73 47

Fax: 01 44 18 00 36

E-mail : jerome.chabaudie@energies-renouvelables.org

Internet : www.energies-renouvelables.org



PARTICIPATION

Le concours est ouvert à tous les maîtres d'ouvrage (propriétaires privés, collectivités locales, sociétés d'HLM...), aux architectes, aux concepteurs, aux thermiciens, aux plombiers, aux chauffagistes installateurs de solaire thermique basse température et aux électriciens du photovoltaïque... Pour les bâtiments construits sous climat tempéré, le concours 2011-2012 est ouvert à ceux réceptionnés entre septembre 2003 et octobre 2010. Quant aux constructions réalisées en zone tropicale, le concours est ouvert à celles réceptionnées depuis septembre 2003.

Pour concourir, 3 possibilités s'offrent à vous :

- remplir et retourner ce dossier de participation en format papier,
- télécharger un PDF sur le site www.energies-renouvelables.org et nous le retourner par la poste,
- remplir le dossier de participation en ligne sur www.habitat-solaire.org (accessible à partir de mi-juin 2011).

CALENDRIER

- **15 septembre 2011** : date limite de retour des dossiers de participation dûment remplis (cachet de la poste faisant foi).
- **Octobre-Novembre 2011** : instruction administrative et technique des dossiers.
- **Décembre 2011** : sélection des lauréats par le jury.
- **2012** : publication des résultats et manifestation de remise des prix.

PRIX

Préalablement au jury, un comité d'experts instruit les dossiers. Un jury souverain, réuni à l'initiative des organisateurs, décerne les prix – en métropole et dans les DOM (pour un montant global de 20 000,00 euros) selon les catégories suivantes :

- logements individuels ;
- logements collectifs ;
- bâtiments tertiaires.

Au sein de chaque catégorie, les candidats pourront concourir pour :

- des bâtiments neufs ;
- des extensions ;
- des travaux de réhabilitation.

Outre les catégories ci-dessus, le jury souverain peut apprécier et récompenser des lauréats particulièrement pour les aspects suivants :

- utilisation du solaire thermique (chauffe-eau et/ou chauffage) ;
- utilisation du solaire photovoltaïque (électricité) ;
- démarche écologique ;
- d'une manière générale, l'insertion et l'intégration de dispositifs de captage actifs d'énergies renouvelables et toute autre démarche permettant de réaliser des bâtiments à basse consommation (BBC), des bâtiments passifs ou des bâtiments à énergie positive (Bepos) ;
- utilisation du bois comme matériau principal de construction et dont le bilan CO₂ est présenté ;
- démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) ;

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix dans toutes les catégories.



GDF SUEZ



GRUPE
CREDIT COOPERATIF



Concours Habitat Solaire Habitat d'Aujourd'hui

146, rue de l'Université - 75007 Paris

Tél. : 01 44 18 73 47 - Fax : 01 44 18 00 36